

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 5 juin 2017 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé, et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
6. Demande d'aide financière ;
  - a) Le Chœur d'Érika ;
  - b) La Fondation de la Maison Michel Sarrazin ;
  - c) Fonds de secours pour les inondations printanières - Québec ;
  - d) Fabrique de la paroisse Sainte-Famille-d'Orléans – Départ de l'abbé Ignace Somé ;
  - e) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Fête nationale 24 juin ;
7. Résolution – Mandat préparation devis technique rénovations centre le Sillon ;
8. Résolution - Programmation de travaux partielle. (Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les années 2014-2018) ;
9. Résolution – Dossier CPTAQ Murielle Lemelin ;
10. Résolution – Dossier CPTAQ Projet Espaces de villégiatures Huttoptia ;
11. Résolution – Demande d'entente globale - Services premiers répondants ;
12. Résolution formation Élections municipales par ADMQ le 20 septembre 2017 ;
13. Résolution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;
14. Résolution – Projet de loi no 122 ;

15. Varia
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

### **Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

#### **017-055 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

#### **017-056 Item 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

#### **Item 3 Suivi du procès-verbal**

#### **Item 4 Correspondance**

#### **017-057 Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017 jusqu'à la séance prévue en juillet 2017 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

#### **En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Lauréanne Dion,

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 59 558,97 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 10 580,41 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

**Item 6 Demande d'aide financière**

*017-058*

**a) Le Chœur d'Érika**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Michel Gagné, il est résolu de verser la somme de 50 \$ à l'Association Chœur d'Érika dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition du souper spaghetti annuel de l'association.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-059*

**b) La Fondation de la Maison Michel Sarrazin**

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Lauréanne Dion, il est résolu de verser la somme de 100 \$ à La Fondation de la Maison Michel Sarrazin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-060*

**c) Fonds de secours pour les inondations printanières - Québec**

**Attendu** la situation exceptionnelle vécue par de nombreuses municipalités du Québec lors des récentes inondations ;

**Attendu** la demande de contribution de la Fédération québécoise des municipalités à toutes les municipalités qui ont eu la chance d'être épargnées par ce désastre ;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reconnaît que dans une pareille situation l'aide des municipalités du Québec serait très appréciée ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue au Fonds de secours pour les inondations printanières du Québec pour la somme de 200 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-061*

**d) Fabrique de la paroisse Sainte-Famille-d'Orléans –  
Départ de l'abbé Ignace Somé**

**Attendu** le prochain départ du curé de l'Île-d'Orléans Monsieur l'Abbé Ignace Somé ;

**Attendu qu'**une soirée reconnaissance est organisée par les conseils de fabrique de l'Île le 14 juillet 2017 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Gaston Beaucage

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue au succès de cette soirée par le versement d'un montant de 100 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-062

**e) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Fête nationale**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion, il est résolu de verser la somme de 250 \$ à La Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans comme contribution à l'organisation de la Fête nationale des 23 et 24 juin 2017.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-063

**Item 7 Résolution – Mandat préparation devis technique rénovations centre le Sillon**

**Attendu que** le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les années 2014-2018 impose des contraintes quant à l'utilisation des subventions disponibles ;

**Attendu que** le Plan triennal d'immobilisations prévoyait des travaux au centre le Sillon pour l'année 2018 ;

**Attendu que** des travaux de voirie municipale avaient préalablement été programmés pour 2017 ;

**Attendu que** des contraintes extérieures à l'administration municipale ont entraîné le report de ces travaux ;

**Attendu que** l'expérience des derniers travaux majeurs réalisés par la Municipalité a mis en évidence l'apport significatif que peut avoir le soutien de ressources professionnelles externes pour le succès et le respect des échéances et des budgets de ces projets ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Qu'un mandat pour la préparation d'un devis technique pour le projet de rénovations du centre le Sillon soit octroyé à la firme Bourgeois, LeChasseur architectes pour la somme de 17 821,13 \$**

**Que** cette somme sera ajoutée dans la programmation partielle du Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les années 2014-2018.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-064

Item 8 **Résolution - Programmation de travaux partielle. (Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les années 2014-2018)**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de

tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Que** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-065*

Item 9 **Résolution - Dossier CPTAQ Murielle Lemelin**

Note au procès-verbal :

- Madame Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6, déclare un intérêt pécuniaire et un intérêt personnel dans la résolution et se retire des délibérations et du vote sur cette dernière.

**Attendu** le dépôt à la Municipalité, par Madame Murielle Lemelin d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Attendu que** cette demande a déjà fait l'objet d'un appui de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans par sa résolution 017-041 ;

**Attendu que** cette résolution a été déclarée incomplète par la CPTAQ ;

**Attendu que** cette demande a pour objet l'autorisation du déplacement d'un chalet présentement situé près du fleuve Saint-Laurent sur le lot 98-P vers le coin Sud à l'est du chemin du Moulin du lot 95-P ;

**Attendu que** ces deux lots font partie d'une même unité d'évaluation municipale ;

**Attendu que** la parcelle du lot visée est située dans la zone 27-A selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

**Attendu qu'**il existe d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** le Conseil informe la Commission :

**Que** l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur ;

**Qu'**il appuie la demande d'autorisation de Madame Murielle Lemelin.

Résultat du vote :

5 en faveur

1 non-votant

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)



**Attendu qu'**Espaces de villégiatures Huttopia inc. souhaite entreprendre le développement, la mise en œuvre, la réalisation et l'exploitation d'un espace rustique de villégiature écotouristique sur une partie du Lot 190 du cadastre de la Paroisse de Saint-François, circonscription foncière de Québec (le «Lot 190»), ainsi que des activités commerciales accessoires, et comprenant notamment la mise en valeur, la construction et l'exploitation, selon la formule «prêts-à-camper», de plusieurs unités d'hébergement légères de style toile et bois, de petits chalets sur pilotis, de sites de camping rustique, ainsi que les infrastructures requises pour desservir celles-ci (voies d'accès, voies piétonnes, système de contrôle de l'accès, centre d'accueil et bâtiment principal, logement du personnel, salle de séminaires, piscine, aire de jeux, ainsi que les infrastructures nécessaires à la réception et la gestion de l'aqueduc, des services sanitaires et des eaux de ruissellement) (le «Projet»);

**Attendu qu'**Espaces de villégiatures Huttopia inc. va adresser une demande pour obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de lotir et d'aliéner le Lot 190 de façon à mettre en place le Projet et pour obtenir une autorisation de ladite commission permettant l'utilisation d'une partie du Lot 190, décrite ci-dessous, à une fin autre que l'agriculture, le tout sur une superficie décrite par la Description technique préparée par Yvon Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 23 mai 2017, sous le numéro 7 114 de ses minutes, comme étant :

«borné[e] vers le nord par le lot 190 Ptie mesurant le long de cette limite 362,49 mètres, vers l'est par le lot 191 mesurant le long de cette limite 424,11 mètres, vers le sud-est par le fleuve Saint-Laurent mesurant le long de cette limite 498 mètres sur une ligne sinueuse et vers l'ouest par les lots 189-2-4, 189-2-6, 189-2-9 et 189-2-10 mesurant successivement le long de cette limite 66,72 mètres, 72,76 mètres, 32,14 mètres et 44,45 mètres et par le lot 189 Ptie mesurant le long de cette limite 3,14 mètres, 152,42 mètres et 366,11 mètres ; contenant en superficie 22,0 hectares.»  
(le «Terrain ciblé»).

**Attendu que** le caractère respectueux de l'environnement du Projet puisqu'il nécessite notamment un couvert végétal dense ;

**Attendu que** les effets bénéfiques anticipés par le propriétaire actuel du Lot 190, soit Les Scouts du district de Québec Inc. (les «Scouts»);

**Attendu que** les Scouts exploitent depuis au moins 50 ans sur une partie du Lot 190 un camping rustique;

**Attendu que** le Lot 190 n'est pas cultivé depuis au moins 50 ans ;

**Attendu que** le Projet ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

**Attendu qu'**une demande d'autorisation similaire à celle requise par le Projet est difficilement envisageable;

**Attendu qu'**Espaces de villégiatures Huttopia inc. souhaite, dans le cadre du Projet, établir des ententes de collaboration avec les agriculteurs locaux;

**Attendu que** le Projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité en ce qui concerne l'usage, tel qu'il appert de l'extrait, joint à la présente résolution, du Règlement de zonage no 03-41 de la municipalité ;

**Attendu que** le Projet est conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la MRC de l'Île-d'Orléans est favorable au Projet;

**Attendu qu'**il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité pour les fins du Projet, l'usage recherché ne peut se réaliser à un autre endroit que sur le Terrain ciblé;

**Attendu que** la municipalité souhaite la réalisation du Projet;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beucage, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la demande d'Espaces de villégiatures Huttopia inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-067*

**Item 11 Résolution - Demande d'entente globale - Services premiers répondants**

**Attendu qu'**un évènement, survenu le 17 février 2017 dans le secteur sud de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, a entraîné une mésentente avec la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** pour tenter de régler le dossier le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté la résolution 017-043 qu'il a adressée aux membres du conseil de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** la réponse de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans qui a été exprimée par la résolution 2017-05-68 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a toujours été satisfaite des excellents services offerts à ses citoyens par le SSI de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans considère que ses citoyens seront mieux servis si les services de premiers répondants sont offerts à ses citoyens du secteur sud par le service de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Michel Gagné

**Il est résolu**

**Que** le Conseil renouvelle sa demande formelle à la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans d'offrir ses services de premiers répondants sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon la même délimitation territoriale que celle en vigueur pour le SSI ;

**Que** cette offre de service fasse l'objet d'une entente spécifique aux services de premiers répondants à être négociée entre les municipalités de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, de Sainte-Famille Île-d'Orléans et de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour permettre une offre de services de premiers répondants à tous ses citoyens sans aucune ambiguïté;

**Que** la première étape de la négociation de l'entente sera le règlement de la facture 252338 à la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans considère qu'elle a déjà entériné les interventions du SSI de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans pour l'année 2016 par sa résolution 017-040 acceptant le rapport d'activité 2016 du comité des services de sécurité incendies de la MRC de l'Île-d'Orléans pour l'année 2016, ce qui comprenait les interventions des SSI de toutes les municipalités de la MRC de l'Île-d'Orléans ayant un tel service.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-068

Item 12 **Résolution - formation Élections municipales par ADMQ le 20 septembre 2017**

**Attendu qu'**une formation spécifique aux élections municipales a été préparée par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à l'intention de ses membres ;

**Attendu que** cette formation est complémentaire à celle offerte par le DGE ;

**Attendu que** l'ADMQ a mis en place une nouvelle politique qui exempte de frais de formation ses membres impliqués comme administrateur de zone ;

**Attendu que** Monsieur Langlois est administrateur de la zone La Capitale de l'ADMQ ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Michel Gagné, avec l'appui Murielle Lemelin

**Il est résolu**

**Que** le Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à s'inscrire à la formation Élections municipales par l'ADMQ le 20 septembre 2017 ;

**Que** seuls les frais de déplacement de Monsieur Langlois resteront à la charge de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-069

Item 13 **Résolution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

**Attendu que** le conseil a pris connaissance des règles du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

**Attendu que** des travaux de pavage mécanisé de la Montée Guérard pour la somme de 30 000 \$ ont été présentés pour approbation dans ce programme ;

**En conséquence,** sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Dominique Labbé,

## **Il est résolu**

**Que** le conseil confirme les informations du formulaire soumis, conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et Électrification des transports ;

**Que** les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification sera constitué.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-070*

### **Item 14 Résolution – Projet de loi no 122**

**Attendu que** le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

**Attendu qu'**avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

**Attendu que** donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec ;

**Attendu que** le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

**Attendu que** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

**Attendu que** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

**En conséquence,** sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné,

## **Il est résolu**

**De demander** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ;

**De demander** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 16 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 50 et se termine 20 h 55 pour un total de 5 minutes.

*017-071*

Item 17 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 55 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.